RESTAURATION : les brasseries VIP de Génilac et Riorges en redressement judiciaire

Les deux brasseries VIP de Génilac et Riorges, exploitées en direct par le fondateur de l'enseigne, ont été placées en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Saint-Etienne, rapporte mesinfos.fr. La procédure collective concerne un effectif total de 45 personnes. www.vipletigre.com